

Infopoint est un projet de la SDA proposant une aide gratuite aux partenaires sociaux concernant l'utilisation de la ligne budgétaire 04.03.03.03, bénéficiant du soutien financier de la Commission Européenne. Convention VS/2010/0432 SI2.566005



PARTICIPATION & RIGHTS LETTER



LES DROITS D'INFORMATION ET CONSULTATION DES TRAVAILLEURS EN EUROPE

LA CES ET COMITÉS D'ENTREPRISE EUROPÉENS SE MOBILISENT POUR L'EUROPE SOCIALE

Le 12e congrès de la Confédération européenne des syndicats (CES) se tiendra du 16 au 19 mai 2011 à Athènes. Les dirigeants syndicaux européens s'y réuniront pour se mobiliser pour l'Europe sociale et élaborer une stratégie et un plan d'action pour les quatre prochaines années dans un contexte de crise économique et sociale.

La CES rejette la politique d'austérité adoptée par les États membres. Les travailleurs paient le prix de la crise à travers des baisses des salaires, la dégradation des conditions de travail et la réduction des services publics. De plus, la gouvernance économique européenne, telle qu'elle est pratiquée à l'heure actuelle, constitue une menace pour les travailleurs. Le Pacte Euro-Plus cherche à se servir des salaires comme principal outil d'ajustement dans la zone Euro. Il menace l'autonomie des partenaires sociaux et le droit à la négociation collective. C'est une des raisons pour lesquelles les syndicats sont descendus à plusieurs reprises

dans les rues ces derniers mois. Le congrès va débattre de cette question et d'autres tout aussi importantes, comme la création de nouveaux emplois et d'emplois de qualité. Le congrès élira également la nouvelle secrétaire générale de la CES, qui sera à la tête de la confédération pendant les 4 années à venir.

Durant les deux premiers jours du congrès, 150 représentants de travailleurs, actifs dans les Comités d'entreprise européens (CEE) de toute l'Europe et de tous les secteurs se réuniront pour discuter de la façon dont la refonte de la directive CEE peut améliorer les pratiques des Comités d'Entreprise Européens. La conférence vise à sensibiliser davantage et à souligner les nouveaux droits, les définitions et les outils fournis par la directive, et à les mettre en relation avec l'expérience concrète de Comités d'entreprise européens. Des membres des CEE, des représentants des Fédérations syndicales européennes et des experts discuteront de la pertinence pratique des nouveaux droits prévus dans la directive refondue, notamment les définitions plus concrètes du droit à l'information et à la consultation, l'accès à la formation et l'obligation d'informer les travailleurs. La présence de Parlementaires européens, de représentants du Comité économique et social européen et de la Commission européenne montre bien que les CEE constituent effectivement une composante de l'Europe sociale avec laquelle il faut compter.

Dans ce numéro

NOUVELLES DES CEE 2	THÈME 3 : EXPÉRIENCES ET ACTIVITÉS DE CEE
THÈME N°1 : LA REFONTE DE LA DIRECTIVE	INDIVIDUELS PARTICIPANT À LA CONFÉRENCE
2009/38/CE SUR LES CEE 2	EUROPÉENNE 8
THÈME N°2 : UN SOUTIEN COMPLET ET DIVERSIFIÉ	NOUVELLES DES FÉDÉRATIONS SYNDICALES . . . 12
POUR LES CEE À BRUXELLES 5	PUBLICATIONS ET LIENS 13



Une gouvernance d'entreprise saine exige que la voix des travailleurs soit entendue par la direction avant que des décisions concernant l'avenir des emplois soient prises. Les représentants des travailleurs sont indispensables. La directive refondue 2009/38/CE sur les CEE doit être transposée dans la législation nationale au plus tard pour le 5 juin 2011. Elle constitue la base des activités des CEE dans toute l'Europe : les droits des CEE et l'information et la consultation des travailleurs seront renforcés. Cette information et consultation doit porter sur la situation de l'entreprise et sur toute décision importante qui pourrait avoir un impact sur les travailleurs.

Ce numéro spécial de PaRL est une édition consacrée spécifiquement à la conférence sur les CEE et au congrès de la CES. Plusieurs participants à la conférence ont saisi cette occasion pour apporter leur contribution à notre newsletter et pour l'utiliser comme plateforme d'échange d'expériences. Qu'ils en soient remerciés. Ces échanges entre syndicats et représentants des travailleurs sont essentiels pour faire vivre l'Europe sociale.

Bernadette Ségol, Secrétaire Générale désignée de la CES

NOUVELLES DES CEE

THÈME N°1: LA REFONTE DE LA DIRECTIVE 2009/38/CE SUR LES CEE

Ces dernières années, la nouvelle directive sur les CEE a été un des thèmes phare de PaRL. Le 5 juin 2009, après des années de discussions entre les partenaires sociaux et politiques, la directive 2009/38/CE refondue sur les CEE est finalement entrée en vigueur. Les Etats membres transposent actuellement la directive dans leur législation nationale. Attendues pour le 5 juin 2011, les législations nationales permettront aux CEE de mettre en application les améliorations de leurs droits apportées par la directive refondue.



D'UNE DIRECTIVE AMÉLIORÉE À UNE PRATIQUE AMÉLIORÉE POUR LES CEE CONFÉRENCE - EUROPÉENNE À ATHÈNES, LES 16 ET 17 MAI 2011

Au cours des deux premières journées du Congrès de la Confédération européenne des syndicats (CES) les 16 et 17 mai 2011, la CES et la SDA accueilleront quelque 150 membres de Comités d'entreprise européens à Athènes. Ils participeront à la Conférence européenne sur le thème "De l'amélioration de la directive à une amélioration de la pratique pour les Comités d'entreprise européens" organisée par la SDA dans le cadre d'un projet financé par l'UE. Des membres de CEE venus de toute l'Europe et de tous les secteurs de l'industrie vont ainsi intervenir et discuter de l'application pertinente pratique de ces droits nouvellement améliorés. Des experts et représentants des Fédérations syndicales européennes viendront également présenter une introduction à ces sujets et contribuer au débat avec leurs constats. La conférence sera articulée autour de trois sessions thématiques. Le lundi après-midi, la première session portera sur les compétences mieux définies des Comités d'entreprise européens sur la base des nouvelles définitions et du renforcement des droits prévus par la refonte de la directive sur les CEE. La deuxième session, mardi matin, abordera les «moyens» d'appliquer ces droits et d'évaluer si les CEE sont équipés de meilleurs outils pour jouer un rôle efficace dans la pratique. Au cours de la troisième session, mardi après-midi, les participants discuteront du rôle des Comités d'entreprise européens pour lutter contre la restructuration des entreprises et anticiper les changements.

Télécharger le programme de la conférence:

[www.sda-asbl.org/testiPdf/Draft Agenda FR 06052011.pdf](http://www.sda-asbl.org/testiPdf/Draft%20Agenda%20FR%2006052011.pdf)



FORUM INTERACTIF POUR LES MEMBRES DE CEE ET LES PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE

Afin de poursuivre les discussions sur des sujets abordés lors de la conférence, la SDA a mis en place un forum interactif pour les membres de CEE. Nous attendons volontiers vos opinions et vos expériences sur les questions suivantes:

- (Comment) votre CEE a-t-il bénéficié de mesures de formation?
- Comment votre Comité d'entreprise européen se coordonne-t-il avec les organismes nationaux?
- Comment votre Comité d'entreprise européen est-il soutenu par les syndicats?
- Quel rôle votre comité d'entreprise européen a-t-il éventuellement joué dans les restructurations?

Pour poster vos messages et lire les contributions de vos collègues, veuillez vous rendre sur:

www.sda-asbl.org/forumsda

Nous nous réjouissons d'avance de votre participation!

Votre équipe SDA, sda-asbl@etuc.org



DIRECTIVE REFONDUE SUR LES CEE - RÉSULTATS D'UNE ÉTUDE DE LA CES ET DE LA SDA SUPERVISANT LE PROCESSUS DE TRANSPOSITION EN COURS

La date butoir de transposition de la directive refondue sur les CEE (le 5 juin 2011) approche, et les Etats membres de l'UE entament la dernière ligne droite pour achever le processus de transposition. La balle est dans le camp des syndicats nationaux, qui peuvent maintenant influencer la législation de transposition nationale afin de clarifier les points de la directive restés flous et de garantir une interprétation en accord avec l'esprit de la directive.

Une enquête de la CES réalisée en coopération avec la SDA a révélé de **grandes variations dans le processus de transposition d'un Etat membre à l'autre**. Alors qu'en Autriche, en Belgique, en Bulgarie, au Danemark, en Allemagne, au Portugal, en Slovaquie et au Royaume-Uni, la directive est (presque) transposée, les parlements tchèque, néerlandais, slovène, espagnol, suédois et roumain n'en sont toujours qu'au stade des projets de lois correspondants. En Lettonie, à Chypre, en Finlande et en Grèce, les premiers projets ont seulement été publiés, sur lesquels les partenaires sociaux ont été / ou sont actuellement consultés.

Dans certains pays, il semblerait que le processus de transposition n'ait débuté qu'il y a peu, car les syndicats nationaux ne connaissent aucun détail des préparations des ministères. Il faut par conséquent s'attendre à ce que ces pays arrivent à transposer la directive encore avant le 6 juin 2011. La Hongrie, l'Irlande et le Luxembourg ne considèrent absolument pas la transposition comme une priorité. Le gouvernement français a obtenu l'autorisation du parlement de transposer la directive par décret, sans l'intervention du parlement, afin d'accélérer le processus. L'Italie n'a pris aucune initiative ; ainsi, en Italie, les partenaires sociaux ont-ils négocié un compromis pour transposer la directive dans l'espoir qu'il soit ensuite appliqué par le gouvernement.

L'enquête a également révélé que dans de nombreux pays, **les partenaires sociaux étaient surtout impliqués dans le processus** via des institutions bien établies, comme des conseils et des structures tripartites du dialogue social. En outre, des consultations des partenaires sociaux ont lieu et un lobbying informel s'exerce via des contacts sur le plan administratif et politique. Seules l'Autriche, la Belgique l'Italie et la Norvège ont élaboré le contenu de la loi de transposition lors de négociations avec les partenaires sociaux. En Finlande et au Danemark, les ministères ont impliqué les partenaires sociaux de façon intensive dans l'élaboration de la loi de transposition. Parmi les autres moyens d'impliquer les partenaires sociaux dans le processus, l'enquête a relevé des consultations publiques et des questionnaires à remplir. En République tchèque, par contre, les partenaires sociaux n'ont pas été impliqués du tout dans la transposition, contrairement à ce qu'ont affirmé les représentants de ces Etats membres au sein du groupe d'experts de la Commission européenne. L'analyse des résultats de l'enquête a également démontré que les **organisations syndicales nationales ont usé de diverses stratégies** afin d'influer sur le processus de transposition, comme une préparation intense des réunions de négociation, des documents de consultation et de leurs interventions pendant ces réunions. Ces préparations incluaient souvent une coordination entre les différentes organisations syndicales ainsi qu'au sein des départements et niveaux de l'organisation respective. D'autres moyens stratégiques utilisés par les syndicats étaient de faire pression sur le ministère, le gouvernement et les députés, ainsi que de mener des actions communes et d'utiliser le soutien international. En outre, en ce qui concerne l'impact des organisations syndicales nationales sur le **contenu des législations de transposition**, il semble que seules les organisations syndicales nationales de peu d'Etats membres ont réussi à appliquer les clarifications apportées à certains points généraux contenus dans la loi de transposition. Apparemment, dans la majorité des Etats membres, les partenaires sociaux n'ont pas été capables d'influencer de manière positive le contenu de la législation de transposition.

Les organisations affiliées belges et polonaises ont estimé que la législation de transposition allait légèrement plus loin que les normes minimales. L'accord des partenaires sociaux italiens met davantage l'accent sur l'esprit de coopération entre les partenaires sociaux; les lois danoise, allemande et suédoise ont apporté des précisions à certaines questions; mais la législation de transposition autrichienne est la seule à inclure plus d'éléments en faveur des représentants des travailleurs. Afin de tenter d'expliquer la **différence d'impact des syndicats nationaux** sur les législations nationales de transposition, on peut citer l'influence de la position des gouvernements et des organisations d'employeurs vis-à-vis de la directive refondue sur les CEE et des syndicats dans les Etats membres. D'autres paramètres, comme des réformes menées parallèlement ou la législation nationale relative au travail, la crise économique et financière en cours, des élections nationales ou encore la présidence de l'UE, n'ont pas joué un rôle similaire dans tous les Etats membres. L'étude menée par les organisations affiliées de la CES a montré que les syndicats nationaux à travers toute l'Europe ont activement contribué à la transposition de la directive refondue sur les CEE. Toutefois, leurs capacités d'action, leurs stratégies et leur impact ont varié d'un Etat membre à l'autre. Afin de fournir une analyse précise des diverses réglementations de transposition et de l'impact des partenaires sociaux dans chaque pays, des études supplémentaires devront être réalisées au terme de la transposition complète de la directive dans tous les Etats membres. L'étude est disponible en anglais, allemand et français et peut être téléchargée sur le site internet de la SDA: www.sda-asbl.org/Studies-Researches.htm
Lien direct vers la version en anglais: [www.sda-asbl.org/testiPdf/EWC_transposition EN.pdf](http://www.sda-asbl.org/testiPdf/EWC_transposition_EN.pdf)

PUBLICATIONS DISPONIBLES SUR LA REFONTE DE LA DIRECTIVE CEE

Comme mentionné dans les dernières éditions de PaRL, plusieurs documents utiles concernant la directive refondue sur les CEE ont été publiés récemment. Dans cette édition spéciale de PaRL consacrée au congrès et à la conférence, nous vous proposons un aperçu de ces publications et des possibilités de téléchargement:

Accès à la **Directive 2009/38/CE sur les comités d'entreprise européens**. Journal officiel de l'Union européenne. Disponible dans toutes les langues de l'Union.
<http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ%3AL%3A2009%3A122%3ASOM%3AFR%3AHTML>



MISE EN OEUVRE DE LA DIRECTIVE 2009/38/CE SUR LES COMITÉS D'ENTREPRISE EUROPÉENS. DÉCEMBRE 2010

Rapport publié par la Commission européenne contenant les résultats de la réunion du groupe d'experts sur l'interprétation des dispositions de la directive refondue. Ce rapport (en anglais) peut-être téléchargé sur le site de la Commission européenne:
<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=6436&langId=en>



COMITÉS D'ENTREPRISE EUROPÉENS: GUIDE SYNDICAL POUR LA DIRECTIVE 2009/38/CE

Ce guide publié par l'Institut syndical européen en coopération avec la CES explique le contenu et les changements apportés par la directive refondue sur les CEE. Il existe en anglais et en français et peut-être téléchargé sur le site Internet de l'ISE:

www.etui.org/research/activities/Workers-representation/Reports-and-working-papers/Report-114.-European-Works-Councils-a-trade-union-guide-to-directive-2009-38-EC



LA NOUVELLE DIRECTIVE SUR LES COMITÉS D'ENTREPRISE EUROPÉENS (REFONTE)

La brochure d'information de la CES reprend les changements apportés par la refonte de la directive CEE et est disponible en anglais, français et allemand sur le site de la CES. www.etuc.org/a/728



THE NEW EWC DIRECTIVE. RECOMMENDATIONS ON NEGOTIATING DURING THE TRANSPOSITION PERIOD (5 JUNE 2009 TO 5 JUNE 2011)

La nouvelle directive CEE refondue: recommandations concernant les négociations pendant la période de transposition (du 5 juin 2009 au 5 juin 2011), informations communes par les fédérations syndicales européennes. Cette publication existe en plusieurs langues et peut-être téléchargée:

EN/FR/DE: www.sda-asbl.org/TestiPdf/EIF_common_recommendations_trilingual.pdf
 SW: www.sda-asbl.org/TestiPdf/EIF_common_recommendations_Swedish.pdf
 HU: www.sda-asbl.org/TestiPdf/EIF_common_recommendations_Hungarian.pdf
 IT: www.sda-asbl.org/TestiPdf/EIF_common_recommendations_Italian.pdf
 ES: www.sda-asbl.org/TestiPdf/EIF_common_recommendations_Spanish.pdf
 CZ: www.sda-asbl.org/TestiPdf/EIF_common_recommendations_Czech.pdf
 PL: www.sda-asbl.org/TestiPdf/EIF_common_recommendations_Polish.pdf

THÈME N°2 : UN SOUTIEN COMPLET ET DIVERSIFIÉ POUR LES CEE À BRUXELLES

La Confédération européenne des syndicats (CES), établie à Bruxelles, regroupe un grand nombre d'organisations syndicales et propose des activités variées visant à renforcer la participation des travailleurs en Europe et dans les comités d'entreprise européens.



LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS

La CES a été créée en 1973 pour promouvoir les intérêts des travailleurs au niveau européen et pour les représenter auprès des institutions de l'UE. Pour défendre et négocier de manière efficace au nom de leurs membres au niveau national, les syndicats doivent coordonner les activités et les politiques à travers l'Europe. Pour avoir une influence sur l'économie et la société en général, ils doivent parler d'une seule voix et agir collectivement au niveau européen. Tel est le défi que la Confédération européenne des syndicats a relevé. L'objectif de la CES est une Union européenne avec une forte dimension sociale qui protège le bien-être de tous ses citoyens. À l'heure actuelle, la CES compte 83 confédérations syndicales nationales dans 36 pays européens, ainsi que 12 Fédérations syndicales européennes, totalisant plus de 60 millions de membres, sans compter les organisations ayant statut d'observateur de Macédoine, de Serbie et de Bosnie-Herzégovine. En ce qui concerne les Comités d'Entreprise Européens (CEE), la CES réclamait depuis longtemps une révision de la directive sur les CEE. En 2008, elle lançait une campagne en faveur des CEE, qui a abouti à la refonte de la directive sur les CEE, laquelle était finalisée en 2009. La CES a organisé entre autres des conférences sur les CEE, elle a fait ses remarques sur le processus législatif dans les institutions européennes et a fourni des conseils sur la révision conjointement avec BusinessEurope. Une fois publiée la refonte de la directive sur les CEE, la CES a analysé et interprété les dispositions en concertation avec ses confédérations affiliées et les Fédérations syndicales européennes et a publié plusieurs études (voir dernier chapitre). La CES aide ses organisations affiliées à coordonner leurs activités en matière de CEE ainsi que leur impact sur le processus de transposition dans le droit national actuellement en cours. Les activités de la CES dans le domaine des Comités d'entreprise européens sont documentées sur son site Internet www.etuc.org/r/57.



SOCIAL DEVELOPMENT AGENCY

La SDA (www.sda-asbl.org) soutient principalement les CEE au moyen de projets financés par l'UE, comme celui via lequel la conférence de 2011 sur les CEE ou le projet Infopoint, qui est renouvelé chaque année, sont organisés. L'objectif du projet Infopoint de la SDA est d'assister les promoteurs de projets dans la préparation, le lancement et la supervision de leurs projets de coopération transnationale dans les domaines de l'information, la consultation et la participation des travailleurs, sous la ligne budgétaire 04.03.03.03. Le projet Infopoint apporte un soutien supplémentaire aux CEE par le biais de la newsletter PaRL, de séminaires et de publications. La SDA a été mandatée par la CES pour coordonner l'information fournie aux organisations européennes des travailleurs compétentes, lorsqu'elles sont informées de l'ouverture de négociations d'un nouveau CEE. Cette information peut être transmise via l'adresse e-mail ewc@etuc.org ou en remplissant un formulaire sur le nouveau site Internet: www.ewc-etuc.org.

etui. EUROPEAN TRADE UNION INSTITUTE (INSTITUT SYNDICAL EUROPÉEN)

Le **département éducation** (www.worker-participation.eu/content/download/4203/58343/file/ETU070_FolderEducation_Web.pdf) de l'ETUI dispense des formations aux CEE et GSN. Ces formations impliquent et transmettent l'expertise entière de l'ETUI en plus de connaissances et compétences sur toutes les questions relatives aux CEE, des sujets multiculturels et des formations en langue étrangère.

Pour le **département de recherche** (www.etui.org/research/activities/Workers-representation) de l'ETUI, le sujet de la participation des travailleurs dans ses diverses formes représente un point clé. L'ETUI s'occupe de toute une série d'activités de recherche sur les CEE. Il alimente la base de données sur les CEE (www.ewcdb.eu) avec des informations relatives aux accords CEE, à la jurisprudence correspondante, à la législation et fournit des statistiques sur le développement des CEE. Le site internet sur la participation des travailleurs (www.worker-participation.eu) donne un aperçu en profondeur de la participation des travailleurs en Europe: au niveau national, dans les CEE et dans les compagnies européennes (SE). Il fournit également des informations sur la législation européenne correspondante (par exemple dans le domaine du droit des entreprises) et sur le dialogue social européen aux niveaux sectoriels et intersectoriels. Le **réseau de recherche SEEurope** suit l'implication des travailleurs dans les sociétés européennes (Societas Europaea –SE). Les experts de l'Institut alimentent également les fiches d'informations des SE enregistrées (<http://ecdb.worker-participation.eu/index.php>).

Les experts de l'ETUI publient régulièrement des livres (www.etui.org/research/activities/Workers-representation/Books) et des rapports / documents (www.etui.org/research/activities/Workers-representation/Reports-and-working-papers) relatifs à différents aspects de la participation des travailleurs en Europe.

Le **centre de compétence européen** sur la participation des travailleurs (EWPC) (<http://ewpcc.worker-participation.eu>) coordonne et organise des activités concernant la représentation transnationale des travailleurs en se concentrant en particulier sur les travailleurs membres du Conseil d'administration dans les sociétés européennes (SE).



FINANCEMENT DE L'UE POUR LES PROJETS DE CEE – LES PROMOTEURS DE PROJETS SONT ASSISTÉS PAR LE PROJET INFOPOINT DE LA SDA

La ligne budgétaire 04.03.03.03 « Information, consultation et participation des représentants des entreprises » est ouverte aux représentants de travailleurs ou d'employeurs établis dans un des Etats membres de l'UE, qu'ils proviennent des conseils d'entreprises, de la direction, de syndicats ou d'organisations patronales aux niveaux régional, national, européen, sectoriel ou multisectoriel. Le financement des activités transnationales soutient le développement de l'implication des travailleurs dans les entreprises dans le cadre des comités d'entreprise européens, des entreprises européennes (SE), mais également des comités d'entreprises au niveau national. Les activités suivantes peuvent être organisées: conférences, séminaires, formations, échanges d'informations, documents d'analyses et moyens de propagation d'informations, comme les sites Internet et les publications.

L'appel à proposition de 2011 est accessible sur le site de l'UE:

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=631&langId=en&callId=295&furtherCalls=yes>.

Les prochains délais pour déposer un projet sont le 6 septembre 2011 et le printemps 2012. Dans le cadre de notre projet Infopoint, financé par la Commission européenne, les experts de la SDA soutiennent chaque promoteur de projet se préparant à déposer un projet sous la ligne budgétaire 04.03.03.03 de la Commission européenne. Ils offrent leur assistance par e-mail, téléphone ou lors de rencontres en personne à propos d'idées de projets, d'un concept de projet spécifique et de sa description. Ils sont également compétents pour élaborer une ébauche de budget et pour vous fournir des informations sur la procédure à suivre pour déposer un projet auprès de la Commission. De plus, la SDA organise régulièrement des séminaires destinés aux promoteurs confrontés à la gestion d'un projet et qui abordent également les possibilités de financement des CEE par l'UE.

Contact: Agence pour le développement social (SDA), sda-asbl@etuc.org

etui.

LA FORMATION PRÉPARE LES CEE ET LES GSN AUX STRATÉGIES TRANSNATIONALES – LA NOUVELLE DIRECTIVE ACCORDE ENFIN LE DROIT À LA FORMATION AUX CEE ET AUX GSN

Représenter les travailleurs au niveau transnational nécessite des compétences et des connaissances spécifiques ; plus de 900 CEE en ont fait l'expérience. Les membres des CEE ont besoin d'une formation qui leur apporte la dimension transnationale nécessaire à l'exercice de leur fonction, en plus des compétences et de l'expérience qu'ils ont acquises en plusieurs années de travail syndical aux niveaux local et national. Actuellement, les membres des Groupes spéciaux de négociation de 50 entreprises ont besoin d'acquérir des connaissances sur les négociations transnationales, sur les différentes relations industrielles, ainsi que sur les dispositions légales relatives aux CEE. La directive refondue sur les CEE 2009/38/CE et les législations de transposition nationales garantissent à de nombreux CEE et à tous les GSN le droit à la formation à compter du 6 juin 2011, même si l'accord CEE ne contient aucune disposition à ce sujet. Le département éducation de l'Institut syndical européen (ISE) propose des formations pour les représentants de travailleurs européens (CEE, GSN et organes de représentation de SE). Leur équipe de formateurs conseille aussi volontiers les CEE et les GSN sur des questions relatives à l'application des nouveaux droits à la formation. Le département éducation de l'ISE propose aux entreprises une formation sur mesure. Le contenu de la formation (www.worker-participation.eu/content/download/4203/58343/file/ETU070_FolderEducation_Web.pdf) est défini en fonction des besoins spécifiques de l'entreprise. Une formation commune pour l'ensemble du comité permet une analyse concrète et détaillée de ses activités et de ses problèmes. De cette manière, le comité peut décider de solutions ciblées et contraignantes. Tous les membres ont l'opportunité de s'impliquer dans le développement d'autres sujets spécifiques, tels que les structures de communication internes, les programmes de travail communs, etc.

Les formateurs possèdent de l'expérience dans le domaine de l'enseignement à des adultes et à des groupes multiculturels et ils ont également une excellente connaissance des questions transnationales. Les méthodes de formation et les documents de travail ont été élaborés pour des groupes internationaux. Les séminaires sont également réalisés sur la base d'expertises et de documents provenant d'autres départements de l'Institut (Recherche, Santé&Sécurité). En outre, la Confédération européenne des syndicats collabore étroitement avec les organisations membres et les fédérations syndicales européennes sur tous les sujets liés à la représentation transnationale des travailleurs. Contactez l'équipe de formateurs au département Education de l'ISE en téléphonant ou en envoyant un e-mail à Marika Varga; mvarga@etui.org; +32-2-2240-463.

etui.

SÉMINAIRE SUR LA "CONFIDENTIALITÉ DANS LES CONSEILS DES SOCIÉTÉS EUROPÉENNES"

Les 30 et 31 mars 2011, le centre de compétence européen de la participation des travailleurs (EWPPC) de l'Institut syndical européen a organisé une première formation interactive à Bruxelles pour les représentants des travailleurs de sociétés européennes au niveau des conseils de surveillance et d'administration. L'objectif de ce séminaire de deux jours était d'aider les représentants des travailleurs à gérer les problèmes quotidiens liés aux informations déclarées confidentielles. Ce séminaire était organisé manière interactive et communicative, permettant des échanges animés entre les participants. Des représentants de 9 entreprises et de 5 pays différents ont échangé des idées et des expériences, ont été informés sur les règles en matière de confidentialité et on discuté avec des experts syndicaux et des juristes.

Le séminaire était divisé en deux sections principales. La première partie était consacrée au contexte théorique alors que la seconde traitait plutôt de l'aspect pratique.

La première session théorique a été introduite par Dr. Roland Köstler, de la Fondation Hans Böckler, qui a brossé les grandes lignes du cadre juridique des règles de confidentialité, parmi lesquelles le règlement relatif au statut de la société européenne et la législation allemande relative aux sociétés de capitaux. Ensuite, Eva Karnehed, du syndicat suédois des travailleurs du secteur privé (PTK), et Hannes Schneller, de la chambre du travail de Vienne, ont expliqué le fonctionnement de leurs systèmes nationaux de représentation des travailleurs au niveau des conseils ainsi que leurs règles en matière de confidentialité. Les intervenantes ont également abordé l'approche spécifique des syndicats concernant la manière de gérer ces questions.

La partie pratique de la formation a débuté avec une activité en groupes de travail. Six études de cas différentes, abordant les attentes des syndicats, les projets de centralisation, la mauvaise gestion, les bonus importants, les fuites, ainsi que les opérations d'initiés ont été présentées aux participants, qui ont pu ensuite échanger leurs expériences personnelles concernant des situations similaires et d'examiner les différents moyens de les gérer. Enfin, Dr. Robbert van het Kaar de l'université d'Amsterdam, Philippe Cadorel, ancien membre du conseil d'administration d'Air France, et Peter Rimfort, de la confédération syndicale des travailleurs de l'industrie CO-industri, ont présenté quelques expériences pratiques de restrictions de confidentialité en tant que représentants de travailleurs dans les conseils d'administration et de surveillance. M. Rimfort a commencé par des commentaires sur l'affaire "Grøngaard vs Bang", dans laquelle il était question d'opérations d'initiés. Dr. van het Kaar et M. Cadorel ont abordé le sujet sur la base de leurs expériences nationale et personnelle, soulignant la tension entre la réception rapide de l'information d'une part, et l'information des travailleurs, d'autre part. Tous les participants et les experts ont réagi de manière enthousiaste à l'organisation interactive du séminaire, et ils ont également apprécié la qualité des débats et des présentations. Les participants ont également suggéré de nombreux sujets pour des futures formations. Le centre de compétence européen de la participation des travailleurs (EWPPCC) de l'ISE a l'intention d'organiser une nouvelle formation interactive au deuxième semestre de 2011, cette fois consacrée à l'analyse de données financières. Contact: Bruno Demaitre bdemaitre@etui.org, coordinateur de Worker Participation

etui.

NOUVELLES PROVENANT DE LA BASE DE DONNÉE DE L'ISE SUR LES SOCIÉTÉS EUROPÉENNES (SE)

De nouveaux aspects relatifs à l'implication obligatoire des travailleurs au niveau européen ont été ajoutés au statut de la société européenne (SE), particulièrement par l'introduction des droits à la participation au niveau des conseils d'administration et de surveillance dans les entreprises. C'est la raison pour laquelle l'ISE supervise le développement des SE au sein de l'Union.

En outre, cette année, le nombre de sociétés européennes ne cesse de croître. Avant la fin du mois d'avril 2011, on comptait 786 SE dans 22 Etats des « 27+3 » (Norvège, Liechtenstein, Islande). Alors que presque la moitié des « SE normales » (SE dotées d'employés et d'activités) identifiées se trouvent en Allemagne. La République tchèque est le pays qui, au total, compte le plus de SE (413). Malheureusement, l'absence de registre européen de SE et la taille moyenne réduite de ces entreprises en République tchèque ne permet pas d'obtenir beaucoup d'informations sur les employés des SE dans ce pays. En plus de ces deux pays, d'autres Etats dans lesquels sont établies de nombreuses SE sont le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la France, la Slovaquie, le Luxembourg, l'Autriche, Chypre et la Suède. Le « top-10 » des pays « hôtes » de SE regroupent ensemble 94% de toutes les SE. Seule une minorité de 70 SE a conclu un accord sur l'implication des travailleurs. La participation des travailleurs au niveau des conseils d'administration et de surveillance a été entérinée dans 34 SE, en plus de la mise en place d'un conseil d'entreprise de SE. Plus de 110 représentants de travailleurs au niveau des conseils dans 11 pays sont à présent la voix des travailleurs au sein du conseil d'administration ou de surveillance de leur SE. Une analyse graphique plus approfondie des développements des SE est disponible sur le site [Internet worker-participation.eu](http://Internet.worker-participation.eu), sous la rubrique "SE Facts and Figures" www.worker-participation.eu/European-Company/SE-COMPANIES-News/Facts-and-Figures. Source: European Company (SE) Database (www.ecdb.worker-participation.eu) contact: Michael Stollt (mstollt@etui.org)

THÈME 3: EXPÉRIENCES ET ACTIVITÉS DE CEE INDIVIDUELS PARTICIPANT À LA CONFÉRENCE EUROPÉENNE

L'objectif de PaRL est de mettre à la disposition des CEE une plateforme leur permettant d'échanger des informations sur leurs expériences et de suivre les activités des représentants des travailleurs dans toute l'Europe. Dans cette édition spéciale de PaRL publiée à l'occasion de la conférence européenne sur les CEE et du congrès de la CES, qui ont lieu à Athènes en mai 2011, les participants à la conférence ont été invités à présenter leurs activités.

Si vous désirez faire part d'expériences de votre CEE aux lecteurs de PaRL dans une de nos prochaines éditions, veuillez contacter la SDA: sda-asbl@etuc.org

UNE MEILLEURE INTERACTION DANS L'EXERCICE DES DROITS À L'INFORMATION ET À LA CONSULTATION ENTRE LES NIVEAUX NATIONAUX ET EUROPÉENS EN VUE DE RENFORCER LE RÔLE DU CEE DE FERRERO

La refonte de la directive sur les comités d'entreprise européens (2009/38/CE), qui a apporté quelques modifications à la version précédente de 1994, doit être transposée dans les législations nationales pour le 5 juin de cette année. A partir de cette date, les nouveaux accords devront être basés sur les nouvelles règles, alors que le contenu et les caractéristiques des accords déjà en vigueur resteront inchangés, sauf en cas de nécessité d'adaptations (résultant de changements importants dans des entreprises, comme des fusions, acquisitions, fermetures ou autres cessions d'activités, etc.) prévues et rendues obligatoires par l'article 13 de la nouvelle directive. L'accord CEE de FERRERO a été signé en 1996 sur une base volontaire et n'a pas d'obligation particulière par rapport à la directive refondue sur les CEE, il peut être renouvelé et produire ses effets comme cela a été le cas jusqu'à présent. Au contraire, l'accord FERRERO a anticipé bon nombre de principes et de règles prévus par la nouvelle directive, par exemple les règles relatives à la présence de représentants syndicaux nationaux et d'EFFAT aux réunions, la formation commune annuelle et la présence d'un expert. L'année dernière, le CEE de FERRERO a exprimé la nécessité de renforcer sa capacité d'interaction avec les niveaux national et local de représentation des entreprises et des travailleurs. Dans le cadre des principes et des règles établies par la nouvelle directive, le CEE de FERRERO a considéré ce besoin d'interaction comme une priorité pour améliorer la communication locale sur ses activités et pour promouvoir le renouvellement de ses membres, tout en restant fidèle aux valeurs partagées par les membres des CEE. Pour ce faire, FERRERO a lancé un projet de formation, avec le soutien de la ligne budgétaire 04.03.03.03. de la Commission européenne, prévoyant la création de six séminaires nationaux communs: à Arlon (Belgique) le 13 janvier 2011 ; à Belsk (Pologne) le 27 janvier 2011; à Villers-Écalles (France) le 10 février 2011 ; à Cork (Irlande) le 24 février 2011 ; à Stadtallendorf (Allemagne) le 10 mars 2011 ; et enfin, à Alba (Italie) le 15 mars 2011. Le dernier séminaire a eu lieu du 13 au 15 avril à Dresde et il a permis d'évaluer les différents séminaires nationaux et le degré d'accord. Ce séminaire européen a été l'occasion d'approfondir le thème de la flexibilité ainsi que les stratégies pour la gérer au sein du groupe. Contact: Claudio Stanzani, cstanzan@etuc.org

"EOR BONDGENOTEN" : UNE NOUVELLE PLATEFORME POUR LES REPRÉSENTANTS DE CEE DES SECTEURS DES FINANCES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Les membres du syndicat néerlandais FNV Bondgenoten mettent actuellement en place (printemps 2011) une nouvelle plateforme pour les représentants de CEE néerlandais des secteurs financier et des technologies de l'information et de la communication. Les objectifs de cette plateforme sont les suivants:

- la propagation de l'information sur la nouvelle législation et sur les modifications apportées à la législation;
- la création d'un réseau avec des collègues du CEE au delà de la portée de leur propre CEE et avec des représentants syndicaux et des experts de CEE;
- le partage d'informations sur des projets nationaux et internationaux importants, sur des séminaires, des conférences et des publications;
- l'échange d'expériences relatives au fonctionnement des CEE et aux aspects interculturels.

"EOR" (Europese ondernemingsraad) est l'acronyme néerlandais de CEE et le nom de la plateforme "EOR Bondgenoten" est tiré du nom du syndicat. Les organisateurs de cette plateforme sont Bob Bolte (coordinateur du CEE FNV Bondgenoten) et Ernst Kuntz (ancien président du CEE et conseiller social). Une première réunion est prévue en octobre 2011. Contact: Ernst A. Kuntz, ernst@takeseven.eu

AREVA : UN NOUVEL ACCORD EUROPÉEN DE GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES

Le 1er avril, Areva et la FEM ont signé un accord européen de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Au total, 35 000 travailleurs de plusieurs pays dans lesquels Areva est établi sont concernés.

Cet accord, visant à faciliter le développement professionnel pour l'emploi, prévoit :

- la création de conseils nationaux et d'un conseil européen de professions et de compétences, et d'un modèle de référence commun des professions;
- l'établissement d'un minimum de 30 heures de formation par travailleur et par an;
- la transmission de compétences et le développement de programmes de formations pour les nouveaux travailleurs;
- la mise en place d'un environnement de travail équilibré et positif pour les travailleurs;
- l'instauration de la mobilité des travailleurs;
- l'égalité entre les travailleurs, particulièrement pour les travailleurs plus âgés.

Dans le cadre du projet FACES (Forecasting and Anticipating Competences in Europe through Social Dialogue: "prévoir et anticiper les compétences par le dialogue social en Europe") des actions concrètes visant à mettre en œuvre cet accord seront menées. Le processus sera supervisé et évalué par la direction d'Areva et par le comité restreint du CEE du groupe. Les résultats seront communiqués à la FEM et aux travailleurs d'Areva. Contact: Bart Samyn, bsamyn@emf-fem.org - Maureen Kearney, maureen.kearney@areva.com

Plus d'informations sur le site Internet de la FEM:
www.eucoban.eu/EMF/EFA-IFA/Company-agreements/Areva

LE CEE D'HP DEMANDE À LA DIRECTION ESPAGNOLE DE ROUVRIRE LES NÉGOCIATIONS

Le CEE d'HP en appelle à une réouverture des négociations avec les représentants des travailleurs espagnols afin d'essayer d'éviter des licenciements de masse suite à la restructuration. Dans d'autres pays, de telles négociations ont déjà permis à des entreprises de mener des réorganisations d'une manière socialement responsable et aux travailleurs licenciés de trouver un nouvel emploi. A la mi-avril, les travailleurs espagnols sont partis en grève afin d'exiger l'ouverture de telles négociations et le CEE les soutient.

En effet, en Espagne, la situation n'est pas très favorable pour les travailleurs:

- l'Espagne compte 20% de chômeurs en plus que les autres pays européens;
- l'âge de la retraite est passé de 65 à 67 ans;
- les licenciements ont été rendus plus faciles;
- les droits des travailleurs ont été diminués.

Le CEE d'HP demande aux travailleurs d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique de soutenir les actions espagnoles. Plus d'informations sur le site Internet d'Uni-Europa:

www.uniglobalunion.org/_C1257537004AB759.nsf/0/8E63DF35EB5CC191C125787100479C8E?Open&Highlight=2,EWC

ALSTOM : LES SYNDICATS EN APPELLENT AU RESPECT DE L'ACCORD CADRE EUROPÉEN SUR L'ANTICIPATION DU CHANGEMENT

Quelques jours seulement après la signature avec la Fédération européenne des métallurgistes d'un accord cadre européen sur l'anticipation du changement dans l'entreprise, Alstom a annoncé ses projets de restructuration de ses activités de transport, qui coûteraient l'emploi de 1 380 travailleurs en Allemagne, Espagne et Italie. Les syndicats en appellent au respect absolu de l'accord, selon lequel le groupe se doit de débattre avec le CEE des évolutions du marché et des changements relatifs à la charge de travail dans l'entreprise, et si nécessaire, de trouver avec les syndicats une alternative au licenciement.

Plus d'informations sur le site Internet de la FEM: www.emf-fem.org/Press/Press-releases/Alstom-signs-agreement-with-EMF-on-anticipation-of-change

LE TRAVAIL DU CEE CHEZ ISS

Le CEE du fournisseur de services facilitaires implanté dans le monde entier, ISS, représente 250 000 travailleurs de 23 pays d'Europe. Il se réunit tous les ans et participe également une formation annuelle. Le comité directeur se réunit 3 à 4 fois par an. En 2009, il a développé un plan d'action visant à améliorer la communication interne et les rapports, à travailler sur des objectifs à long terme et à dynamiser les membres des CEE entre les réunions annuelles. Les principaux défis du CEE consistent à continuer à sensibiliser les travailleurs sur les CEE et à développer le travail des CEE sans le soutien de l'employeur.

Plus d'informations dans la présentation du CEE d'ISS: www.sda-asbl.org/testiPdf/ISS_EWC.pdf
Contact: Paavo Hiitola, président du CEE, Paavo.Hiitola@fi.issworld.com

LE COMITÉ DE GROUPE EUROPÉEN AIR FRANCE KLM

Le Comité de Groupe Européen d'Air France KLM a organisé à Vienne (Autriche) un deuxième stage de base pour les nouveaux membres. Ce qui représente maintenant 40 nouveaux membres formés en 12 mois. En effet, depuis avril 2010, un deuxième protocole organise le CGEAFKL pour une période de 4 ans. En outre, depuis février 2008, une charte sociale et éthique énonce les principes que toutes les entreprises du Groupe Air France KLM (près de 60) s'engagent à respecter. Cette charte est également consultable sur le site du CGEAFKL. Enfin pour faire face aux éventuels projets d'externalisation des bureaux de vente en aéroports (ATO), le CGEAFKL a signé avec la Direction du Groupe un accord cadre définissant un cadre minimum à toute négociation lié à l'avenir de cette activité dans les escales européennes (hors France et Pays-Bas). Le protocole et la charte sont disponibles sur le site Internet: www.afklewc.eu. L'accord cadre international peut être téléchargé ici: www.sda-asbl.org/testiPdf/accord_cadre_ATO_Europe.pdf

UPS: UN COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN

La transposition, en 1997, de la directive 94/45/CE a été suivie de demandes formulées par les syndicats français et belges à la direction d'UPS de créer un CEE. En 1999, le groupe signait son premier accord CEE. Mais selon John Boodle, vice-président du CEE d'UPS, les membres du GSN étaient loin de s'imaginer le long processus qui serait nécessaire avant d'obtenir enfin un CEE qui fonctionne réellement. Bien que l'accord ait été révisé à plusieurs reprises en 2002, 2004 et 2007, les droits du CEE ont été pendant des années limités à uniquement l'information car la définition de sujets « transnationaux » précisée dans l'accord ne permettait pas vraiment de consultation. Début 2008, quelques changements ont eu lieu dans le comité de coordination du CEE et deux syndicalistes ont été nommés président - Gerhard Eggers, FNV Pays-Bas - et vice-président - John Boodle, UNITE, GB - et cela a permis au CEE de connaître une amélioration. Un expert de l'ETF a enfin été coopté afin d'aider le CEE dans son travail et tout récemment, le comité a lancé la procédure de renégociation afin d'améliorer leur accord. Il est inutile de préciser l'importance de cette procédure. Le CEE d'UPS fonctionne sur la base d'un des accords les plus faibles dans l'industrie du transport. Les négociations ont débuté en février 2011 et se baseront sur les dispositions de la nouvelle directive sur les CEE.

Plus d'informations dans l'article entier: [www.sda-asbl.org/testiPdf/UPS EWC notes 20-4-11.pdf](http://www.sda-asbl.org/testiPdf/UPS_EWC_notes_20-4-11.pdf)
Contact: John Boodle, John.Boodle@unitetheunion.org

UNI SOUTIENT LA GRÈVE DES TRAVAILLEURS DE CARREFOUR

UNI Europa soutient les travailleurs de Carrefour et les syndicats français CFDT services, CGT services et FO-FGTA, qui se mettent en grève à cause de la situation insoutenable pour les travailleurs du groupe français.

Pour exprimer son soutien, Uni a organisé une action collective le 9 avril. Uni pense que les conditions de travail et le salaire des travailleurs de Carrefour devraient être améliorés. L'entreprise a supprimé des emplois et augmenté la masse de travail des travailleurs, qui ont vu leur pouvoir d'achat chuter, alors que Carrefour réalise d'énormes bénéfices.

Pour le CEE de Carrefour, le groupe a complètement ignoré les impacts sociaux de leurs projets lorsqu'il a décidé de la scission de DIA, une filiale qui emploie 48 000 personnes.

Uni Carrefour Alliance a demandé à Carrefour de rouvrir les négociations sur l'accord cadre mondial, afin d'améliorer la mise en œuvre de la liberté d'association et de garantir des droits de négociation collective. Uni espère que Carrefour cessera de négliger le dialogue social et sera prêt à entendre les besoins et les intérêts de ses travailleurs.

Plus d'informations sur le site d'Uni – Europa :

www.uniglobalunion.org/_C1257537004AB759.nsf/0/123C1786DBAEDD1CC125786900384B39?Open&Highlight=2,EWC

NOUVELLES DES FÉDÉRATIONS SYNDICALES

Les FSE coordonnent de manière stratégique et assistent les CEE dans leurs secteurs, par exemple à l'aide de coordinateurs de CEE et en travaillant sur des projets. Ils sont les premières organisations de contact pour les CEE au niveau européen.

Liens vers les sites des fédérations syndicales européennes

FETBB - Fédération européenne des travailleurs du bois et du bâtiment - www.efbww.org

EFFAT - Fédération européenne des syndicats de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme
www.effat.eu

EMCEF - Fédération européenne des syndicats des mines, de la chimie et de l'énergie
www.emcef.org

EMF - Fédération européenne des métallurgistes - www.emf-fem.org

EPSU - Fédération syndicale européenne des services publics - www.epsu.org

ETF - Fédération européenne des travailleurs des transports - www.itfglobal.org/ETF

FSE-THC - Fédération européenne du textile, de l'habillement et du cuir - www.etuf-tcl.org

UNI-EUROPA - Fédération des services et des communications

www.uniglobalunion.org/Apps/iportal.nsf/pages/reg_20081016_gca9En



FEM

RELANCER LE RÉSEAU GM/OPEL

Une réunion des représentants de tous les sites principaux de GM/Opel a eu lieu en Allemagne à la fin du mois de février. Les participants ont débattu du rétablissement de l'ancien réseau GM, de la nécessité de signer un accord cadre international et de l'évolution du CEE en un comité international des travailleurs. Au terme de la réunion, les participants étaient tombés d'accord sur les points suivants :

- demander à GM d'élargir le CEE en un comité international des travailleurs;
- élaborer un projet d'accord cadre international;
- communiquer ces requêtes à la direction de GM par courrier.

En outre, les représentants ont également décidé que le réseau devait être relancé immédiatement et que des informations sur des violations de droits provenant de différents sites devaient être échangées afin qu'elles soient réglées par un accord cadre international sans tarder.

Plus d'informations sur le site Internet de l'IMF: www.imfmetal.org/index.cfm?c=25854&1=2

Os Kovo: UN CEE AMÉLIORÉ

La Fédération tchèque des métallurgistes Os Kovo, en collaboration avec ses partenaires syndicaux IG Metall (Allemagne), Metalli (Finlande) et MCA-UGT (Espagne), et avec le soutien financier de l'UE, a mené un projet visant à renforcer la coopération transnationale entre les représentants des travailleurs tout en encourageant l'information, la consultation et la participation des travailleurs en République tchèque et dans les pays de ses partenaires.

Objectifs :

- améliorer la connaissance de la directive sur les CEE et la promotion des CEE;
- apporter de l'aide aux partenaires sociaux concernant leurs droits et leurs devoirs d'information, de consultation et de participation dans les CEE;
- informer les représentants des travailleurs sur les accords transnationaux d'entreprise et accentuer la coopération au sein de l'Union;
- améliorer l'information, la consultation et la participation des travailleurs; éviter et résoudre les conflits.

Les séminaires ont été organisés pour fournir des informations, pour échanger des expériences et débattre de sujets relatifs aux CEE et à leur fonctionnement, à la directive refondue sur les CEE, aux accords cadre européens et internationaux, ainsi qu'aux SE.

Des informations supplémentaires peuvent être téléchargées ici:

www.sda-asbl.org/testiPdf/OSKOVOWeb1_EN.pdf



CEE CHEZ KÜHNE+NAGEL: LA FIN DE L'IMPASSE

Un projet de CEE lancé par l'ETF et financé par la Commission européenne, avec ver.di et le comité d'entreprise allemand en tant que partenaires, a permis de réaliser des progrès dans la mise en place d'un CEE chez K+N. Le projet a réuni des représentants des travailleurs de 8 États membres de l'UE, qui ont joint leurs efforts à ceux de leurs collègues allemands. Suite à plusieurs réunions avec les représentants de la direction de K+N, l'entreprise s'est décidée à débiter la procédure pour mettre en place un CEE.

Les conflits avec Kühne+Nagel relatifs à la mise en place d'un CEE remontent à 1997, lorsque l'entreprise avait refusé de respecter son obligation et de fournir aux représentants des travailleurs les données nécessaires au lancement de la procédure. À l'époque et jusqu'à très récemment, c'est le comité d'entreprise allemand qui a mené le conflit du côté des travailleurs. Dans un avenir proche, une délégation de l'ETF rencontrera des représentants de la direction de K+N afin d'aborder les aspects pratiques relatifs à la création d'un CEE. Il sera respectera les dispositions minimales de la nouvelle directive sur les CEE, mais d'après la loi, le CEE aura le droit de débiter immédiatement les négociations pour la rédaction d'un accord de CEE.

Contact: Cristina Tilling, European Transport Federation, c.tilling@etf-europe.org



KRAFT FERME SON CENTRE D'AFFAIRES EUROPÉEN À MADRID

Le 16 mars, Kraft Food Europe annonçait la fermeture prochaine de son centre d'affaires à Madrid et son transfert en Slovaquie : 70 travailleurs sont concernés. Lors d'une brève téléconférence, Kraft s'est entretenu avec le comité restreint de son CEE, qui n'avait été ni informé, ni consulté à propos de cette décision avant qu'elle soit annoncée. L'EFFAT soutient le CEE de Kraft, qui exige une réunion extraordinaire du comité restreint du CEE avant la mise en œuvre de cette décision. En outre, une lettre officielle a été envoyée à la direction générale de Kraft afin de dénoncer le non respect de l'accord CEE.

Plus d'informations sur le site Internet de l'EFFAT:
www.effat.org/public/index.php?menu=1&lang=2

PUBLICATIONS ET LIENS



etui.BENCHMARKING WORKING EUROPE 2011 ((BANC D'ÉPREUVE DE L'EUROPE AU TRAVAIL 2011), INSITUT SYNDICAL EUROPÉEN

L'édition de 2011 de "Benchmarking Working Europe" fournit une évaluation critique des développements et tendances clés de 2011 relatifs aux questions sociales dans le contexte de la stratégie Europe 2010. Le chapitre 8 du rapport est consacré aux

sujets du dialogue social et de la participation des travailleurs qui sont largement absents d'Europe 2020. Cette partie montre les résultats positifs atteints jusqu'à présent au niveau européen par les institutions et les pratiques du dialogue social et de la participation des travailleurs, ainsi que la nécessité de ces formes d'action afin de permettre une reconnaissance par les institutions européennes et leur inclusion dans la mise en œuvre et les objectifs de la stratégie Europe 2020. À cet égard, l'indice de participation européen (EPI) de l'ETUI montre que les pays aux droits de représentation des travailleurs les plus forts obtiennent de meilleurs résultats pour tous les cinq objectifs d'UE 2020.

Téléchargez le chapitre consacré au dialogue social et à la participation des travailleurs:
www.etui.org/research/content/download/7880/37214/file/Chap%208.pdf

Informations sur la publication dans son intégralité

www.etui.org/research/Publications/Regular-publications/Benchmarking-Working-Europe/Benchmarking-Working-Europe-2011

LES RELATIONS INDUSTRIELLES EN EUROPE EN 2010, COMMISSION EUROPÉENNE

L'implication des travailleurs et des employeurs (partenaires sociaux) dans la négociation et la consultation a permis aux entreprises et aux travailleurs de s'adapter au changement et leur contribution a particulièrement aidé à limiter le nombre de licenciements en Europe, selon un nouveau rapport publié par la Commission. Ce rapport présente les différents impacts des relations industrielles en Europe, le rôle positif qu'elles ont joué durant la crise économique, l'importance des négociations collectives ainsi que le rôle des partenaires sociaux dans la transition vers une économie à faible émission de carbone.

Plus d'informations ainsi que le rapport de la Commission sont disponibles sur le site Internet de la Commission:

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=329&newsId=997&furtherNews=yes>



EMPLOYEE INVOLVEMENT IN COMPANIES UNDER THE EUROPEAN COMPANY STATUTE (L'IMPLICATION DES TRAVAILLEURS DANS SOCIÉTÉS EUROPÉENNES), EUROFOUND

La société européenne (Societas Europaea, SE) est une forme légale relativement récente pour une entreprise établie dans plusieurs pays européens. Selon la législation européenne réglant la formation et le fonctionnement de ce type d'entreprise, l'implication des travailleurs, sous la forme de l'information, la participation et la consultation, est une nécessité. Ce rapport examine l'état actuel des SE ainsi que la nature et l'ampleur de l'implication des travailleurs dans ces entreprises à l'aide d'études de cas de 10 entreprises. L'analyse des cas d'entreprise indique que l'implication des travailleurs est considérée comme faisant partie intégrante de la gouvernance d'entreprise dans l'UE.

Un résumé est disponible sur le site Internet d'Eurofound:

www.eurofound.europa.eu/publications/htmlfiles/ef1078.htm?utm_source=march2011&utm_medium=email&utm_campaign=webupdate

CORPORATE SOCIAL RESPONSIBILITY – NATIONAL PUBLIC POLICIES IN THE EUROPEAN UNION (LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES : LES POLITIQUES NATIONALES PUBLIQUES DANS L'UNION EUROPÉENNE), COMMISSION EUROPÉENNE

La RSE est un concept bien établi dans le programme de l'UE dont l'importance ne cesse d'augmenter, aussi pour les représentants des travailleurs et les syndicats. Ce recueil de politiques publiques nationales sur la RSE dans l'UE identifie huit sujets qui reflètent les priorités et les tendances actuelles.

La publication est disponible sur le site Internet de la Commission européenne:

<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=6716&langId=en>

CONTRIBUTIONS

AMÉLIE ANNET, NATALIE GLÜCK, JULIE MARCHAND,
ALEX MARTIN, MARINA MONACO, CLAUDIO STANZANI.

DIRECTEUR GENERAL: CLAUDIO STANZANI

CONTACT: SDA-ASBL@ETUC.ORG

La version électronique de cette édition de PaRL est disponible sur le site Internet de la SDA: www.sda-asbl.org/TestiPDF/Parl3-11-Fr.pdf

Pour recevoir la version électronique de PaRL par e-mail, inscrivez-vous sur le site <http://sda.ttpu.eu/>